



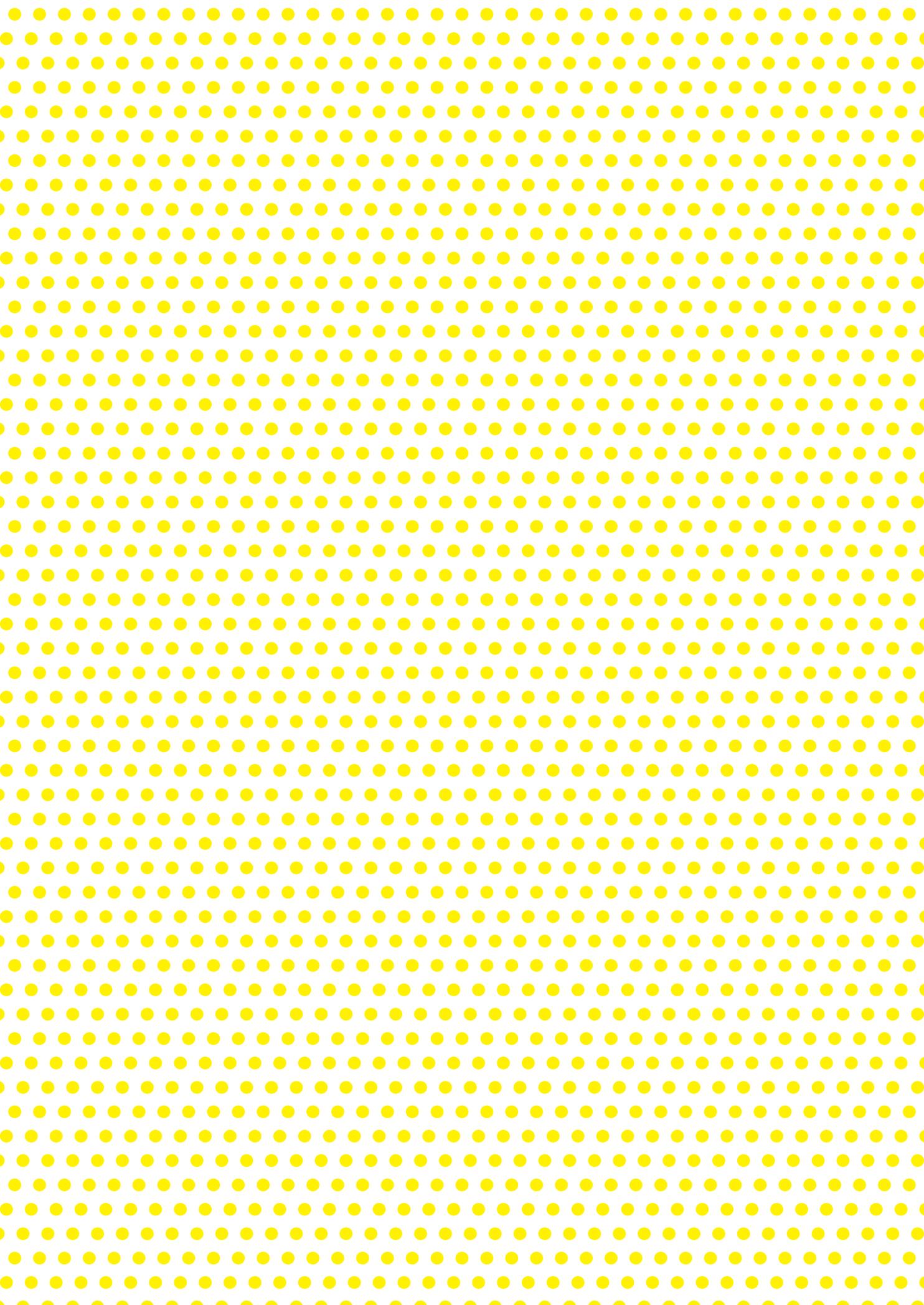
# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement  
des communes  
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



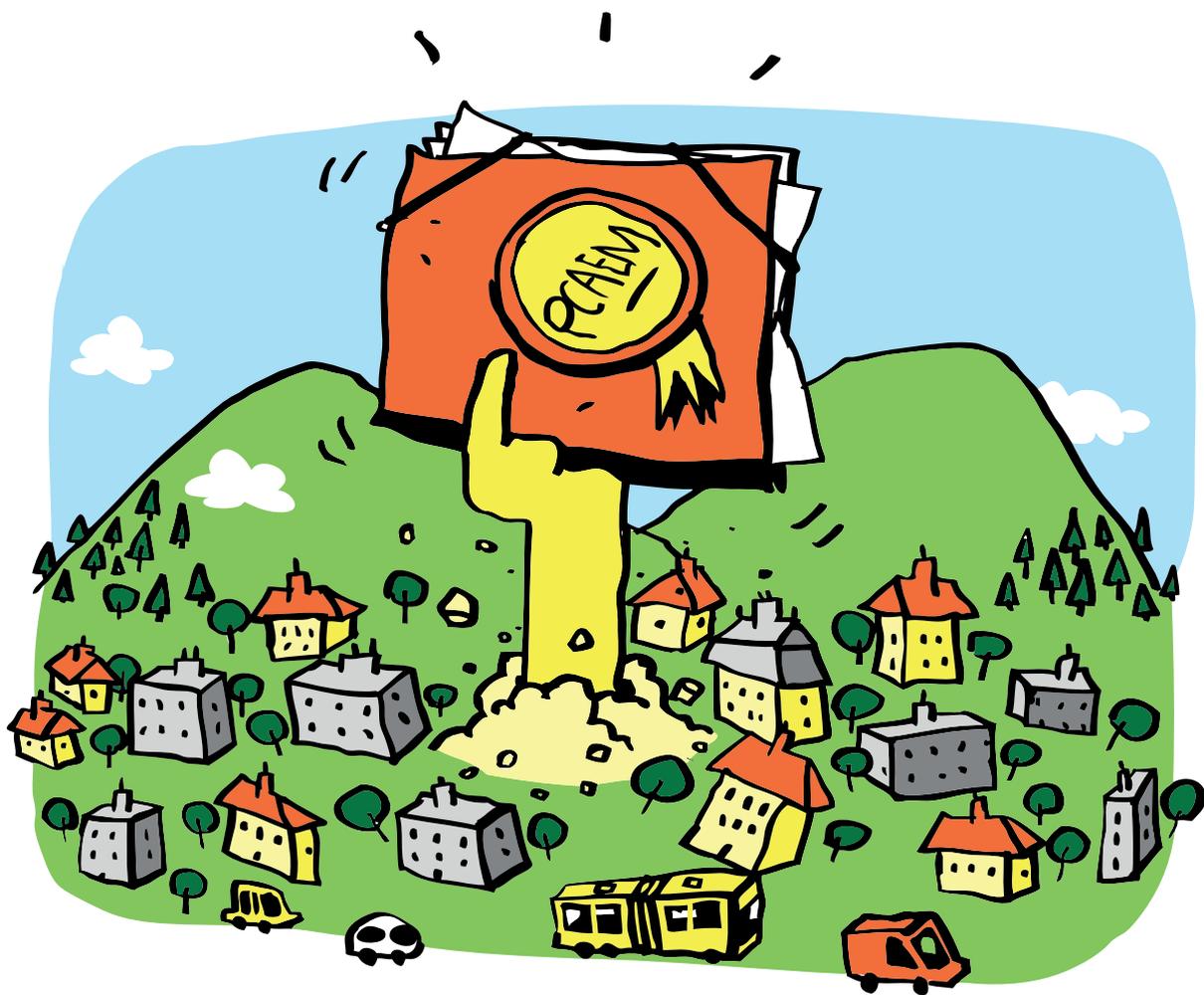
**COMMUNE DE SEYSSINS**



# Sommaire

---

- 5** Introduction
- 6** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 11** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 17** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 22** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 25** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



# Introduction

---

**Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.**

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

**L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.**

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

## La commune de SEYSSINS

**s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.**

---

# AXE 1 : s'adapter au changement climatique

## PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

**Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent**

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre. Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du PLUi...
- ☑ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ☑ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ☑ Entretien et replanter les parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques.
- ☑ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Etudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles.
- ☑ En lien avec l'Etablissement Public Foncier Local, participer à la mise en place d'une politique foncière maintenant et préservant les espaces agricoles et naturels sur le territoire (exercice du droit de préemption...).
- ☑ Initier une démarche de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en collaboration avec le Département et la Métropole.
- ☑ Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.
- ☑ Protéger un espace naturel sensible (ENS) local, en mobilisant la politique foncière (acquisition a minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

## Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.  
Par exemple :

  - Identifier les réservoirs de biodiversité et demander l'étude de leur protection dans le cadre du PLUi.
  - Agir sur les corridors de petite échelle qui ne font pas l'objet d'investissements métropolitains : aménagements, plantations pour protéger la faune et l'aider à se déplacer : bosquets, haies, arbres...
  - Mettre en oeuvre le pouvoir de police du maire quant aux pollutions environnementales, et entreprendre des actions de prévention auprès des populations vivant à proximité de ces espaces.
- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité.  
Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.  
Par exemple : zones plus sauvages qui serviront de relais entre zones naturelles, fauchage tardif, fauchage raisonné, petits aménagements...
- Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité.
- Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- Aménager ou restaurer une mare, en partenariat avec la LPO
- En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.  
Par exemple :

  - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation... ;
  - Mettre en œuvre le pouvoir de police du maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises et commerces, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le règlement local de publicité intercommunal (RLPI) ;
  - S'inscrire dans une démarche de labellisation "villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN);
  - Sensibiliser les habitants via des événements ("jour de la nuit"...).
- Mettre en place des actions de protection de la biodiversité, et encourager l'application de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) pour tout aménagement sur la commune.  
Par exemple :

  - Installer des corridors écologiques artificiels pour faciliter le passage de la faune : écuoducs, ponts, tunnels, crapauducs...
  - Construire des abris pour favoriser l'installation durable de la faune : nichoirs à oiseaux ou chauve-souris, abris pour hérissons, etc.
- Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

## Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- Recenser les espaces propices à une végétalisation ou revégétalisation : friches urbaines, cours intérieurs d'immeubles, pieds de façades sud et ouest pour éviter la réverbération solaire, délaissés de voirie, façades et toitures de bâtiments, cours d'écoles...
- Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux.
- Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi
- Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières... Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en oeuvre.
- Communiquer et sensibiliser les habitants aux bienfaits de la végétalisation de la ville : panneaux et livrets informatifs, relais vers des associations, etc.

## Limiter l'artificialisation des sols

- Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- Encourager les promoteurs privés à privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- Encourager et faciliter la densification des quartiers pavillonnaires "build in my backyard" (BIMBY), plutôt que l'extension urbaine.  
Par exemple, faire connaître ce mode de construction, organiser des speed-datings entre propriétaires de pavillons et particuliers en recherche de foncier, etc.
- Encourager et faciliter une architecture réversible (permettant une évolution du bâti en fonction des besoins), pour tous les projets où cela est pertinent.

# ADAPTATION

## Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbains pour les espaces relevant de la compétence communale : relevés et suivi des températures, réduction des surfaces minéralisées et retour du végétal, travail sur l'albedo des revêtements, désimperméabilisation de la ville et retour de l'eau, réduction des émissions de chaleur anthropiques, végétalisation ou ombrage des façade sud et ouest qui accumulent de la chaleur...  
Communiquer auprès des propriétaires privés pour les inciter à mettre en place des mesures similaires sur leurs espaces.
- Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations.  
Inciter les promoteurs privés à faire de même.
- Multiplier les points d'eau (non stagnante), et engager des projets de désimperméabilisation et végétalisation des espaces.

- ☑ Créer des zones de fraîcheur, aérées et ombragées (parcs, espaces verts, allées d'arbres...) comme lieux refuges en période de canicule, les cartographier et informer les habitants de leur emplacement.
- ☑ Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...).

### Anticiper et gérer les risques

- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.  
Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).
- ☑ En période de canicule, communiquer la cartographie des zones de fraîcheur et points d'eau aux habitants, et donner des recommandations d'usage. Distribuer des gourdes, brumisateurs... dans les écoles, services communaux et pour les habitants les plus vulnérables. Adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèques, piscines...) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés, restauration collective froide...).
- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ☑ En partenariat avec la Métropole, former les instructeurs d'application du droit des sols à ces nouveaux enjeux et aux adaptations qu'ils demandent (protections solaires, bioclimatisme, végétalisation...), pour encourager un urbanisme résilient.
- ☑ Travailler avec les promoteurs privés pour une prise en compte des risques actuels et futurs dans les projets immobiliers du territoire, au-delà des exigences réglementaires.
- ☑ Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.  
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- ☑ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambroisie...).
- ☑ Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.

### Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ☑ Établir une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau (agriculture, espaces verts et fontaines communales, usages privés), afin de la préserver et d'anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques.  
Par exemple, développer des réseaux d'irrigation collectifs, notamment dans les projet d'aménagement de zones maraîchères
- ⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- ☑ Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus...
- ☑ Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation de goutte-à-goutte...

- ☑ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
- ☑ Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau.
  - Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
  - Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.

### **Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique**

- ☑ Communiquer auprès des acteurs économiques implantés sur le territoire pour les aider à anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité, et relayer auprès d'eux les éventuels dispositifs d'accompagnement à l'adaptation.
- ☑ Relayer les initiatives de formations, dispositifs et ressources pour aider les agriculteurs implantés sur le territoire à s'adapter aux changements climatiques.

# AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

---

## HABITAT

### Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil et événements locaux.
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ☑ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

### Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☑ Repérer les ménages sensibles, le cas échéant via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.
- ☑ Contractualiser avec des structures d'accompagnement pour proposer un accompagnement adapté aux publics fragiles.

### Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.  
Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
- ⚖️ Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖️ Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

## Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- ✓ Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.  
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
- ✓ Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois.  
Par exemple :
  - Faire former le personnel d'accueil en mairie pour qu'il soit ambassadeur du dispositif (formation financée par Grenoble Alpes Métropole et réalisée par la SPL ALEC).
  - Accueillir des permanences de conseil autour de la Prime Air Bois (financées par Grenoble Alpes Métropole et réalisées par la SPL ALEC).
  - Accueillir des réunions bonnes pratiques du chauffage au bois (animation financée par GAM et réalisée par la SPL ALEC).
  - Effectuer des communications saisonnières sur ces bonnes pratiques.
  - Mettre en place un repérage des logements ou quartiers équipés de chauffages individuels au bois vieillissants pour y réaliser une communication ciblée.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
- ✓ En adéquation avec le schéma directeur énergie, encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

## Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ✓ Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance énergétique plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.
- ⚖ Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

## MOBILITÉ

### Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- ✓ Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques). Par exemple : Créer des supports de communication prenant appui sur les déplacements quotidiens des habitants, et illustrant leur impact en émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, selon les modes utilisés.
- ✓ Réduire la place de la voiture en centre-ville, en apaisant les circulations aux abords des écoles et en favorisant les mobilités douces
- ✓ Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "métropole apaisée".
- ✓ Soutenir ou proposer des formations à l'éco-conduite (exemples : organisation par la commune, financement partiel, tarif de groupe négocié par la commune...) ou diffuser un guide de bonnes pratiques.  
Travailler avec les auto-écoles sur ce sujet pour qu'elles forment automatiquement chaque apprenti conducteur à l'éco conduite.

## Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ☑ Diffuser des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation).  
Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- ☑ Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière.
- ☑ Afficher dans l'espace public et les bâtiments communaux des plans multimodaux (itinéraires piétons et cyclables, arrêts de transports en commun...).
- ☑ Organiser des événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.
- ☑ Encourager à la mise en place pérenne d'un pédibus / vélobus pour desservir l'école : sensibilisation, création de circuits, installation de panneaux, facilitation des inscriptions (via un formulaire collaboratif en ligne, par exemple).
- ☑ Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.
- ☑ Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos. Par exemple :
  - Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... en partenariat avec la Métropole.
  - Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité pour les modes actifs
- ☑ Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode).

## Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ☑ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...
- ☑ Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte.
- ☑ En collaboration avec la Métropole, étudier les usages et travailler à la simplification des liaisons intermodales. Par exemple :
  - Matérialiser les parcours via des marquages au sol, ou les indiquer avec une signalisation spécifique.
  - Demander l'installation de stationnements et consignes à vélos près des arrêts de bus.
  - Faciliter le stationnement voiture près des gares...
- Encourager et faciliter le covoiturage. Par exemple :
  - Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
  - Organiser un speed-dating covoiturage.
  - Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG.
- ☑ Encourager l'autopartage. Par exemple :
  - Faire connaître les services existants.
  - Mettre à disposition une place de stationnement avec signalisation spécifique.

- ☑ Encourager et organiser l'autostop. Par exemple :
  - Communiquer sur les réseaux existants.
  - Organiser une carte des trajets fréquents.
  - Aménager des espaces de stationnement pour la prise en charge et le dépôt.

### **Encourager la conversion énergétique des véhicules**

- ☑ Communiquer sur le maillage territorial de bornes et stations de recharge pour favoriser le développement des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou électriques auprès des particuliers.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

### **Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune**

- ☑ Participer à l'harmonisation de la réglementation sur la circulation et le stationnement des véhicules poids lourds à l'échelle métropolitaine, dans le souci d'améliorer les conditions de déplacement des professionnels, tout en cherchant à diminuer les émissions de CO2 en évitant les détours. Par exemple :
  - Participer aux groupes de travail organisés par la Métropole
  - Prendre un arrêté pour consacrer l'application des règles harmonisées.
- ☑ Faciliter les solutions logistiques du dernier kilomètre. Par exemple : mettre à disposition la flotte publique ou des locaux communaux.

## **AMÉNAGEMENT**

### **Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement**

- ☑ Utiliser un référentiel d'aménagement durable : avec des critères de performance énergétique des nouvelles constructions et de production d'énergies renouvelables ; prenant en compte l'impact des matériaux utilisés dans une approche analyse du cycle de vie (ACV) ; encourageant l'utilisation de bois local pour soutenir l'agroforesterie et développer la séquestration carbone sur le territoire. Ce référentiel pourra également être élargi à la végétalisation des projets, leur perméabilité, et leur adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...).  
Appliquer ce référentiel à l'ensemble des projets d'aménagements portés par la collectivité, et échanger avec les porteurs de projets privés pour une appropriation de ces dispositions. Contrôler a minima le respect des dispositions énergie du PLUi.

### **Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements**

- ☑ Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux. Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au cœur des centre-bourgs. Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.
- ☑ Dialoguer avec les promoteurs privés pour inciter à une mixité fonctionnelle dans tout projet de développement immobilier ou de réaménagement, afin de rapprocher commerces et services des lieux de vie.  
Faciliter l'implantation des commerces de proximité (par exemple, en mettant à disposition des locaux, en réservant des surfaces dans le nouveaux projets de construction, ...).

## Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- ☑ Favoriser le développement et l'extension des réseaux de chaleur métropolitains. Par exemple :
  - Faire respecter la procédure de classement aux réseaux de chaleur de la Métropole imposant le raccordement au réseau.
  - Soutenir les initiatives métropolitaines de création de nouveaux réseaux, notamment en matière de recherche de foncier quand la commune est concernée.
- ☑ Identifier avec Grenoble-Alpes Métropole les potentiels de création de nouveaux réseaux de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux, pour des projets en partenariat avec la Métropole ou recourant à un financement et une gestion participatifs.

## Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- ☑ Mettre en place une charte d'engagement dans l'éco-quartier pour structurer les échanges avec les promoteurs. Mettre en avant les critères énergétiques (performance thermique, raccordements...), mais aussi environnementaux (biodiversité, gestion de l'eau et des déchets, qualité des matériaux utilisés...) en veillant à ce que les logements créés restent accessibles financièrement à tous.
- ☑ Aller plus loin en recherchant une labellisation de l'éco-quartier.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- ☑ Communiquer auprès des entreprises implantées sur la commune, pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition, et faciliter leurs démarches (audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).
- ☑ Valoriser les actions et efforts réalisés par les entreprises locales, en leur offrant une visibilité sur les canaux de communication de la commune.
- ☑ Encourager les entreprises implantées sur la commune à se doter d'un Plan de Mobilité, en leur faisant connaître la démarche M'Pro. Faire la promotion du challenge mobilité, les inciter à proposer le télétravail à leurs employés, en communiquant sur ces sujets.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération. Par exemple :
  - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'espace info énergie 38...
  - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.
  - Les soutenir financièrement, via une réduction d'impôts locaux ou des aides ciblées (exemple : soutien à l'installation de chauffe-eau solaires).
- ☑ Recenser les sites privés artificialisés présentant un potentiel de production photovoltaïque intéressant et communiquer auprès de leurs propriétaires sur les intérêts, y compris économiques, d'y installer une centrale de production.
- ☑ Initier et soutenir des projets citoyens d'énergies renouvelables. Par exemple :
  - Communiquer sur les coopératives d'énergies renouvelables et les possibilités collectives de production d'ENR : ateliers, visites, diagnostics, etc.
  - Participer au financement des projets.
  - Leur apporter un soutien technique, par exemple, en mettant à disposition des toitures de bâtiments communaux pour l'installation de centrales photovoltaïques.

# AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

### Soutenir l'agriculture locale

- ☑ Faire connaître auprès des agriculteurs installés ou souhaitant s'installer sur la communes les aides proposées par Grenoble Alpes Métropole notamment.
- ☑ Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL). Par exemple :
  - Mettre à disposition des terrains communaux.
  - Mettre en réserve des terres à vendre le temps de consolidation des projets de reprise.
  - Faciliter les test d'activités.
  - Les soutenir dans leurs démarches administratives.
  - Faciliter une mise en réseau entre eux et avec les consommateurs.
  - Veiller à la pérennité de leur activité en constituant des réserves foncières pour compensation des projets d'aménagements...
- ☑ Encourager les pratiques agricoles durables : limitation des intrants, agriculture biologique ou raisonnée, diversification, transformation sur place, labour léger et autres pratiques respectueuses des sols... Par exemple :
  - Faciliter l'installation des agriculteurs aux pratiques vertueuses.
  - Mettre à disposition les terrains communaux avec des baux à closes environnementales.
  - Valoriser les initiatives via les canaux de communication municipaux.
- ☑ PAEN : Sensibiliser les agriculteurs locaux à s'adapter aux changements climatiques et aux changements d'accès à la ressource en eau : sensibilisation, ateliers, formations Les soutenir dans leur transition énergétique (pratiques économes en énergie et/ou production d'énergies renouvelables) : renvoi vers des aides, acteurs ressources, etc.
- ☑ Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : marché, magasin de producteurs, association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), réseau de paniers, distributeur automatique de produits frais... Par exemple :
  - Mettre en place un marché de producteurs locaux.
  - Mettre à disposition un local pour la distribution ou la création d'un magasin.
  - Organiser une livraison de paniers dans les bâtiments publics.
- ☑ Encourager la diversité des productions via une synergie entre les agriculteurs de la commune.
- ☑ Soutenir la mutualisation des équipements agricoles via des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), et l'autonomie technique (auto-réparation, création de petit matériel...).  
Mettre à disposition de collectifs ou producteurs les espaces communaux de cuisine collective lorsqu'ils ne sont pas utilisés, pour favoriser la transformation alimentaire locale.
- ☑ Accompagner et soutenir techniquement et/ou financièrement les projets professionnels d'agriculture urbaine : mise à disposition de parcelles, soutien financier via la fiscalité locale...

- ✓ Initier une concertation locale, incluant agriculteurs mais également habitants, pour limiter l'usage des pesticides d'origine chimique.

### **Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité**

- ✓ Élaborer un Projet alimentaire territorial (PAT) en lien avec le Projet alimentaire inter-territorial (PAiT), ainsi qu'une communication grand public sur son contenu. Encourager et accompagner les acteurs associatifs locaux qui travaillent sur l'alimentation.
- ✓ Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi durable : alimentation moins carnée, consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage...
- Faire connaître l'offre alimentaire locale.  
Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.
- ✓ Organiser des marchés de producteurs. Accueillir et accompagner le développement d'épicerie locales, solidaires et de la vente directe. Faciliter les groupements d'achats.
- ✓ Valoriser les produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de de l'alimentation locale.
- ✓ Encourager les bonnes pratiques dans la restauration privée (défi anti-gaspillage, défi local, défi bio...). Soutenir des associations favorisant une alimentation équilibrée (exemple : restaurant associatif).

### **Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant**

- ✓ Mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective, en lien avec le Pôle agroalimentaire de l'Isère. Recourir à ces fournisseurs autant que possible, notamment en passant par des marchés correspondant aux besoins.  
Étudier les possibilités de mutualisation des services de restauration collective à destination des différents acteurs, publics comme privés, avec refacturation des repas.
- ⚖️ Mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
  - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
  - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
  - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ✓ Intégrer la démarche du PAiT en restauration collective :
  - Aller au-delà des seuils réglementaires et proposer des produits de qualité et durables plus régulièrement, qu'ils soient labélisés ou non. Par exemple : en proposant un produit biologique et/ou de qualité par repas, en s'orientant notamment vers le 100 % (bio / durable) pour les fruits et légumes...
  - Favoriser les produits locaux, pour soutenir l'agriculture du territoire et limiter l'impact carbone lié au déplacement des marchandises.
- ✓ Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, et aller au delà des dispositions de la loi Egalim, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale. Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les producteurs locaux.  
Encourager les visites de fermes pédagogiques pour les écoles et centres de loisirs.
- ✓ Aller au delà du seuil réglementaire d'un repas végétarien par semaine, et proposer une alternative quotidienne au plat carné ou des repas moins carnés en appliquant une diversification des sources de protéines

-  Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.  
Rechercher un débouché pour les excédents.  
Par exemple : diagnostic avec pesage, ateliers, panneaux informatifs, modification de la chaîne de self-service et de certains matériels (assiettes plus petites, par exemple), travail sur la qualité du temps de repas (calme, allongement de la durée...), diminution des quantités servies avec la possibilité de se resservir par la suite, formation des employés, travail avec des associations, etc.
- Mettre en place une solution alternative aux barquette en plastique dans les cantines : bacs gastronomes, barquettes compostables...

## JARDINAGE ET COMPOSTAGE

### Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Inventorier les terrains jardinés et perspectives de terrains jardinables.
- Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.
- Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...).
- Identifier les sites propices au développement d'une petite agriculture urbaine, et accompagner les projets individuels et collectifs grâce à des aides financières et techniques. Par exemple:
  - Mettre à disposition des jardinières communales.
  - Prêter des outils.
  - Proposer un permis de végétaliser : autorisation de jardinage sur l'espace public.
  - Distribuer de semences pour plantation sur les balcons.

### Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".  
Par exemple : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- Mettre en place un système d'échange, de troc ou de distribution de plantes et graines, ou une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

### Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- Faciliter l'installation de sites de compostage partagé (notamment dans les jardins partagés et sur espace public) en recensant les lieux les plus appropriés, autorisant leur installation (accompagnée par la Métropole) et en prenant en charge l'approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal, par exemple).

- ☑ Organiser des points d'apport de broyat pour le compostage individuel ou partagé, en facilitant l'accès à des espaces de dépôt à proximité des sites de compostage, ou sur des parcelles connues par les habitants, et en y déposant le broyat issu des tailles communales.

## ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

### Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

### Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèterie

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.  
Par exemple :
  - Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
  - Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
  - Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune
  - Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble-Alpes Métropole lors des événements communaux.
- ☑ Installer des poubelles bi-flux (ordures ménagères/tri) sur la voie publique.
- Lutter contre les dépôts sauvages.  
Par exemple : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

### Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.  
Par exemple :
  - Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
  - Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" de Zero Waste France et les animations proposées localement.
- ☑ Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire : ressourceries, gratuiteries, ateliers de réparation, fab-lab...
- ☑ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange (boîtes à livre, armoires à vêtements, frigos solidaires...). Organiser ou soutenir des vide-greniers, trocs thématiques, gratifierias.  
Organiser, en partenariat avec la Métropole, des animations régulières en déchèterie et lors des recycleries éphémères pour inciter au réemploi des produits.
- ☑ Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.

### Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques (via le site Internet, la distribution de livrets informatifs...) : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation...  
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...)

- Encourager les commerçants et restaurateurs volontaires à réduire leurs déchets, ainsi qu'à mettre en place l'achat de produits en vrac et issus de circuits courts, ou proposés dans des contenants consignés : actions de sensibilisation, accompagnement adapté, valorisation de leurs actions via les canaux de communication communaux.  
Accompagner les producteurs ou un groupement de producteurs à la mise en place d'un dispositif de consigne pour réemploi des contenants : soutien technique (mise à disposition d'un local de stockage...) ou financier (financement d'une laveuse...).  
Initier une démarche de marché alimentaire zéro-déchet ou 100% trié, en lien avec le service développement économique de la Métropole : inciter les commerçants présents sur le(s) marché(s) à réduire leurs déchets d'emballages, et encourager les habitants à amener leurs propres contenants.
- Encourager les crèches et les assistantes maternelles (via les relais d'assistantes maternelles - RAM) à l'utilisation de couches lavables : aides à l'investissement, relais des dispositifs d'accompagnement, formation, incitation à l'acceptation des enfants avec couches lavables...  
Communiquer auprès des habitants sur ce moyen de réduction des déchets, notamment en relayant les ateliers proposés par Grenoble-Alpes Métropole.

# AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

---

## MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

### Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.
- Mobiliser les services et sensibiliser les agents à la nécessité de travailler sur ces sujets de façon transversale entre services.

### Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.  
Par exemple :
  - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
  - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
  - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrera cette mission dans sa fiche de poste.
- Désigner ou identifier dans chaque service ou direction un référent Air-Energie-Climat, qui assurera la coordination sur ces sujets au sein de son service et fera le lien avec l'instance du suivi. Dans la mesure du possible, intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- Organiser une instance de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune (de type commission extra-municipale).

### Former les agents communaux

- Permettre aux agents communaux une montée en compétence sur les nouveaux sujets émergents avec l'engagement de la commune et qui touchent leur activité, en leur dégageant du temps pour se former sur l'énergie, l'impact carbone, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique...
- Organiser des réunions d'informations, faire venir des intervenants ou communiquer aux agents des ressources documentaires existantes.  
Intégrer les sujets Air-Energie-Climat aux plans de formation des agents

### Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.  
Par exemple : schémas directeurs, plans...
- Suivre et comptabiliser le budget affecté aux actions Climat-Air-Energie.

## MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

### Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.  
 Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.
- Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.  
 Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...
- Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie
- Impliquer les structures dans le financement de leurs consommations énergétiques. Par exemple :
  - Facturer tout ou une partie des consommations énergétiques aux structures.
  - Inclure le budget énergétique dans une enveloppe globale de financement : la baisse des consommations entraînant une hausse de la part de budget disponible pour d'autres actions.
  - Mettre en place une éco-conditionnalité de l'aide accordée.
- Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par la Métropole.
- Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant l'utilisation de la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place. Par exemple :
  - Mettre en place des actions de sensibilisation.
  - Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (fourniture de vaisselle durable réutilisable, d'un lave-vaisselle...).
  - Intégrer une incitation financière ou prévoir une éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.
- Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable.  
 Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.
- Inciter ces structures à proposer des ateliers ludiques de sensibilisation du personnel et des usagers : sobriété énergétique, cuisine locale, jardinage, compostage, potagers, éco-consommation...
- Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur  
 Par exemple : formations, affiches, ateliers de discussions, ateliers de fabrication de produits d'entretien écoresponsables, emprunt d'un AirKit auprès de la SPL ALEC pour réaliser des mesures...
- Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle.
- Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.

## MOBILISATION DES HABITANTS

### Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

- ☑ Limiter la publicité sur la commune, pour favoriser la sobriété dans la consommation.

### **Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Energie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants**

- ☑ Profiter des évènements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du Développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des évènements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Energie.
- ☑ Organiser des évènements (festival, ciné-débat, conférence, exposition...) sur les thématiques environnementales en lien avec le Plan Climat Air Energie.
- ☑ Profiter d'évènements locaux (forum des associations, fête de village, fête de quartier...) pour communiquer sur ces thématiques et sensibiliser le public.
- ☑ Encourager et aider les centres sociaux, les maisons des habitants, associations locales ou autres acteurs à organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

### **Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes**

- ☑ Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- ☑ Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

### **Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune**

- ☑ Proposer aux habitants une concertation et/ou un dispositif participatif lors de la définition et la mise en œuvre des projets.
- ☑ Réunir régulièrement un conseil municipal des jeunes, un conseil d'habitants ou une commission extra-municipale, pour échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM.

# AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

## PATRIMOINE BÂTI

### Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ☑ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores. Par exemple :
  - Organiser des campagnes de mesures des températures.
  - Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
  - Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
  - Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.  
Par exemple :
  - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
  - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ☑ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.

### Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- ☑ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolutions de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.
- ☑ Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (ex: un gymnase partagé).

### Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ☑ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ☑ Remplacer les chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- ☑ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ☑ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

### Rénover les bâtiments publics

- ⚖️ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.

- ☑ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- ☑ Elaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS...), qui aille au delà des dispositions du PLUi.
- ☑ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ☑ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique. Par exemple :
  - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
  - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

### Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.
- ☑ Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs (cf. sous-action n°2.11.1), incluant par exemple :
  - Performances énergétiques ;
  - Production d'ENR ;
  - Analyse du cycle de vie (ACV) pour le choix des matériaux, et préférence pour les matériaux produits localement ;
  - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...);
  - Tri des déchets de chantier et réemploi des matériaux.

### Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- 🔍 Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ☑ Elaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation...).

### Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ☑ Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal ou autre instance de validation des élus.
- ☑ Intégrer dans les marchés de déconstruction, réhabilitation et construction de bâtiment des lots concernant le réemploi et la valorisation des matériaux.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois
- ☑ Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- ☑ Consulter le cadastre géothermique, et selon les opportunités, étudier la possibilité d'intégrer de la géothermie dans les nouveaux aménagements ou sur le patrimoine existant, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Mettre en place une politique d'achat d'énergies renouvelables (électricité verte, biométhane, bio-GNV...), en demandant un lien direct avec la production d'ENR, pour les consommations communales.
- 🔍 Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface aérienne de stationnement.

## VÉHICULES

### Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.
- Pour des usages ponctuels, privilégier la location ou l'utilisation de véhicules en autopartage.
- Sous-dimensionner légèrement le pool de véhicules motorisés, pour encourager les solutions de déplacement professionnel alternatives à l'autosolisme (covoiturage, modes doux, transports en commun...).

### Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Pour les communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds, se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.
- Pour les communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds, aller au-delà des obligations liées à la ZFE en remplaçant également les véhicules légers et les catégories exemptées par des véhicules peu énergivores et faiblement émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.  
Par exemple :
  - Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
  - Choisir le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...
- Tenir compte des pics de consommation électrique dans la programmation de la recharge des véhicules sur les bornes et stations communales, afin de ne pas créer d'appels de puissance sur ces plages horaires.

## COMPÉTENCES

### Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- Renouveler les point lumineux :
  - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
  - A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.
- Étendre ce travail aux décorations de Noël.

- ☑ Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes.

### **Mettre en place une gestion durable des espaces verts**

- ☑ Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.
- ☑ Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

## **ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**

### **Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique**

- ☑ Formaliser un plan de sensibilisation, avec des actions déclinées selon les besoins et activités de chaque service : communiquer sur les consommations annuelles, caractériser les usages de l'énergie de chacun (bureaux, mobilité, mise en œuvre technique...) et entreprendre des mesures de sensibilisation adaptées (éteindre la lumière, baisser le chauffage, couper les veilles, atelier chasse au gaspillage...). Communiquer sur les bons gestes de manière diversifiée (affichage, quiz, nudges, visites techniques...) et intégrer des formations à la sobriété dans les plans de formation annuels des agents.
- ☑ Se doter d'outils d'aide à la sobriété (wattmètres, multiprises...) et effectuer des mesures de consommation et de qualité de l'air sur le lieu de travail (ordinateurs, veille, imprimantes, aération...) pour mieux appréhender les usages.
- ☑ Organiser un groupe d'échange "Conversations carbone" entre agents, pour aller plus loin dans la réflexion et aider chacun à aller au-delà de ses freins personnels.

### **Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau**

- ☑ Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ☑ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

### **Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable**

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.  
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.
- ☑ Étendre ces réflexions aux déplacements domicile travail. Par exemple :
  - Encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation.
  - Valoriser les modes doux via une indemnité kilométrique vélo.
  - Inciter à l'utilisation des transports en commun en adaptant les horaires de travail.
  - Autoriser le remisage à domicile de vélo de service.
  - Aller au-delà des obligations réglementaires en matière de prise en charge d'une partie du coût des abonnements.
  - Encourager la marche et valoriser ses bienfaits sur la santé.
- ☑ Organiser des formations sur la conduite et la sécurité à vélo pour encourager et aider les agents à se déplacer à vélo.
- ☑ Organiser des formations à l'éco-conduite, pour former les agents à une utilisation économe des véhicules motorisés.

- Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : horaires de travail, lieux de réunion, favoriser le télétravail, les visioconférences...
- Formaliser ses engagements dans un Plan de Mobilité inscrit dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

### **Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse**

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.  
Par exemple :
  - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
  - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
  - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des évènements organisés sur le territoire communal.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.  
Par exemple :
  - Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
  - Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariot bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
  - Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).
- Organiser des collectes d'objets, vêtements... auprès du personnel communal, pour en faire don à des structures de réemploi.  
Mettre en place des armoires à don et réemploi et organiser un système de troc interne.
- Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).
- Organiser des ateliers de sensibilisation au zéro déchet auprès des agents : forums savoir-faire zéro déchets, formations éco-consommation, produits ménagers maison...

### **Instaurer une politique d'achats publics responsables**

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics  
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...
- Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.
- Élaborer et adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

### **Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable**

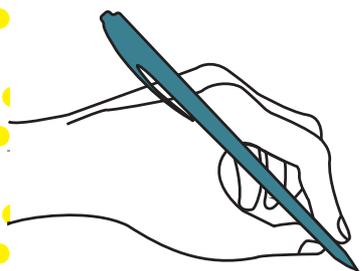
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.  
Comprenant par exemple :
  - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
  - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
  - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement : Utiliser le dispositif Pack éco-évènement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

## **Mettre en place un usage responsable du numérique**

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.  
Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.
- Recourir à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné, ou à la location, lorsque cela est possible.  
Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité.  
Lors du renouvellement des équipements, en faire don à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.
- Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...)

## **Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants**

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
  - Envers les agents de la commune.
  - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire  
de la commune de Seyssins**

**Monsieur le Président  
de Grenoble Alpes Métropole**

Fabrice Hugelé

Christophe Ferrari

Fait à : .....

Le : .....

